

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Quatorzième session
Genève, 23 – 27 novembre 2026

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS 3D SUR LA TACHE N° 61

Document établi par l'Équipe d'experts 3D

RESUME

1. L'Équipe d'experts 3D, chargée de la tâche n° 61, rend compte des activités qu'elle a menées depuis la dernière session du Comité des normes de l'OMPI (CWS). L'Équipe d'experts 3D a établi un projet final de l'annexe II de la norme ST.91 de l'OMPI, intitulé "Recherche de modèles 3D", et propose une révision correspondante de la norme, qui sera soumise au CWS pour examen dans le cadre du document CWS/14/22.

RAPPEL

2. À sa sixième session, le CWS a pris note d'une proposition de la Fédération de Russie visant à ce que les offices de propriété intellectuelle acceptent plus largement les formats 3D. En conséquence, la tâche n° 61 ayant la description suivante a été créée :

"Établir une proposition de recommandations relatives aux modèles et images tridimensionnels (3D)".

3. Au cours de la même session, le CWS a approuvé la création de l'Équipe d'experts 3D pour mener à bien cette tâche et a désigné la délégation de la Fédération de Russie comme responsable de l'équipe d'experts (voir les paragraphes 141 et 142 du document CWS/6/34).

4. À sa neuvième session, le CWS a adopté la nouvelle norme ST.91 de l'OMPI intitulée "Recommandations relatives aux modèles et images tridimensionnels (3D) numériques" (voir le paragraphe 31 du document CWS/9/25). La norme, telle qu'elle a été adoptée, formulait des recommandations concernant les formats de fichiers et les procédures de traitement pour la réception, le traitement et la publication des demandes de titres de propriété intellectuelle

intégrant des modèles 3D ou des images 3D dans la documentation relative aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels.

5. À la même session, le CWS a approuvé la description modifiée de la tâche n° 61, ainsi libellée :

“Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.91 de l’OMPI, y compris des méthodes de recherche de modèles et d’images tridimensionnels (3D)”.

6. À sa onzième session, le CWS a approuvé la révision de la norme ST.91 de l’OMPI, y compris l’ajout d’une nouvelle annexe sur les “Critères de sélection des formats 3D”.

7. À sa treizième session, le CWS a examiné un projet d’annexe de la norme ST.91 de l’OMPI, élaboré par l’Équipe d’experts 3D, qui formule des recommandations concernant les systèmes de recherche de 3D à 3D. Le CWS a noté que l’équipe d’experts continuerait d’améliorer le projet en tenant compte des observations reçues. (Voir les paragraphes 68 et 71 du document CWS/13/33.)

PROGRES REALISES CONCERNANT LA TACHE N° 61

Objectif

8. Outre les travaux portant sur les révisions nécessaires de la norme ST.91 de l’OMPI, l’Équipe d’experts 3D a pour objectif de faciliter le partage de données d’expérience et de connaissances entre les offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne le traitement, la recherche et la publication de modèles 3D et d’images 3D, ainsi que la mise en œuvre de la norme ST.91 de l’OMPI.

Évaluation des progrès accomplis

9. Depuis la dernière session du CWS, l’Équipe d’experts 3D, en collaboration avec le Bureau international, a poursuivi ses travaux sur le projet d’annexe II de la norme ST.91 de l’OMPI, qui formule des recommandations concernant les systèmes de recherche de 3D à 3D. L’Équipe d’experts 3D présente une proposition de révision de la norme ST.91 de l’OMPI, comprenant l’ajout de l’annexe II, pour examen et éventuelle approbation par le CWS. La proposition de révision de la norme ST.91 de l’OMPI figure dans le document CWS/14/22.

10. L’Équipe d’experts 3D a tenu une réunion virtuelle le 2 juin 2026 pour examiner les points suivants :

- amélioration du projet d’annexe II concernant la recherche de 3D à 3D;
- poursuite des échanges sur les pratiques des offices de propriété intellectuelle en matière d’acceptation et de traitement des modèles 3D et des images 3D; et
- poursuite des discussions sur le cadre juridique et la publication de modèles 3D et d’images 3D en rapport avec les droits de propriété intellectuelle.

11. Outre les échanges menés lors de ladite réunion, les membres de l’Équipe d’experts 3D et le Bureau international ont poursuivi leurs discussions sur les questions susmentionnées dans le cadre du Wiki, notamment en affinant davantage le projet d’annexe II de la norme, intitulé “Recherche de modèles 3D”. Ces travaux ont abouti à la finalisation du projet et à la décision de le présenter à la quatorzième session du CWS pour examen et, le cas échéant, approbation.

12. Le responsable de l'Équipe d'experts 3D a également rédigé un document de référence résumant les résultats de l'enquête de 2025 sur le cadre juridique et la publication de modèles 3D et d'images 3D en rapport avec les droits de propriété intellectuelle, menée auprès des membres de l'équipe d'experts en 2025, et a publié ce document dans l'espace Wiki dédié.

13. Sous réserve de l'approbation de la proposition de révision de la norme ST.91 de l'OMPI, l'Équipe d'experts 3D poursuivra ses travaux visant à améliorer encore cette norme, tout en soutenant sa mise en œuvre par les offices de propriété intellectuelle. Conformément à cet objectif, l'équipe d'experts a proposé une révision de la description de la tâche n° 61, comme indiqué dans le document CWS/14/22.

Difficultés rencontrées

14. L'équipe d'experts a rencontré les difficultés ci-après dans le cadre de ses travaux :

- manque de pratique sur les méthodes de recherche et de comparaison d'objets 3D;
- manque de pratique dans la mise en œuvre au sein des offices de propriété intellectuelle; et
- défis juridiques liés à la mise en œuvre de modèles 3D et d'images 3D au sein des offices de propriété intellectuelle.

PROGRAMME DE TRAVAIL

15. L'équipe d'experts informe le CWS de son programme de travail pour 2026–2027 qui se présente comme suit :

Objet	Description	Calendrier
Quatorzième session du CWS	Présenter le rapport de l'Équipe d'experts 3D à la quatorzième session du CWS	Novembre 2026
Veiller à ce que les révisions nécessaires soient apportées à la norme ST.91 de l'OMPI	Poursuivre les discussions sur d'autres révisions nécessaires de la norme ST.91 de l'OMPI	2026–2027
Partager notre expérience en matière de mise en œuvre de modèles 3D et d'images 3D et contribuer à la mise en œuvre de la norme ST.91 de l'OMPI	Poursuivre le partage de données d'expérience et de connaissances entre les offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne le traitement, la recherche et la publication de modèles 3D et d'images 3D, ainsi que la mise en œuvre de la norme ST.91 de l'OMPI	2026–2027
Examiner le cadre juridique et la publication de modèles 3D et d'images 3D	Poursuivre la discussion sur le cadre juridique et la publication de modèles 3D et d'images 3D	2026–2027
Organiser des réunions de l'équipe d'experts	Organiser des réunions virtuelles de l'équipe d'experts pour examiner les questions mentionnées	2027
Préparer la quinzième session du CWS	Projets de documents de travail pour la prochaine session du CWS	2027
Quinzième session du CWS	Présenter les documents de travail pour la prochaine session du CWS	2027

16. *Le CWS est invité*

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à prendre note des difficultés rencontrées et du programme de travail de l'Équipe d'experts 3D présenté au paragraphe 15.

[Fin du document]